

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01193
Numéro SIREN : 914 097 373
Nom ou dénomination : 26 DROME CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006978

S.A.S.U 26 DROME CHARPENTE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 12, Rue du Général Koenig
26400 CREST
RCS ROMANS 914 097 373

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,
Et le premier juin,

L'actionnaire unique s'est réuni au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Les soussignés :

Monsieur Nejib OUECHTATI
représentant 100 actions en pleine propriété,
ci 100 actions

Monsieur Youssef AKKARI
représentant 0 action en pleine propriété,
ci 0 actions

Total des parts présentes : 100 actions en pleine propriété, sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur Youssef AKKARI préside la séance en qualité de Président.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

NC

Y. A

A cet effet, il a été convenu ce qui suit :

- **NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT**
- **REMUNERATION DU PRESIDENT**
- **ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Aucune question n'étant posée, personne ne prenant la parole il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Monsieur Youssef AKKARI** de son poste de Président de la société avec effet au **1^{er} juin 2022** et décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter du **1^{er} juin 2022**, conformément à la loi et aux dispositions statutaires de la société :

➤ **Monsieur Nejib OUECHTATI**

demeurant 12, Rue du Général Koenig 26400 CREST.

qui déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni d'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale décide que **Monsieur Nejib OUECHTATI** ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Président de la société au titre de cet exercice social.

Il aura néanmoins droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NE

YA

TROISIEME RESOLUTION - ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

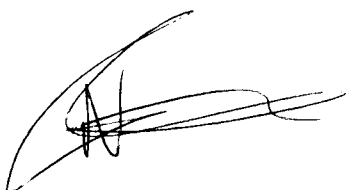
Monsieur Nejib OUECHTATI est désigné pour effectuer ou faire effectuer les formalités consécutives à la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Youssef AKKARI



Monsieur Nejib OUECHTATI

